

Séance extraordinaire du 6 mai 2019

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le lundi 6 mai 2019 à 20 heures à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire

Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1

Madame Patricia Rinfret, conseillère au siège # 2

Madame Mylène Désy, conseillère au siège # 3

Monsieur Mario Coulombe, conseiller au siège # 4

Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, déclare avoir transmis le 3 mai 2019 l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 6 mai 2019 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-05-084

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Demande d'aide financière – Réfection et immunisation du rang du Fleuve et de la montée Saint-Laurent;
4. Avis de motion – Règlement n°640-19 amendant le règlement n°637-19 ayant pour effet d'abroger le règlement n°490-09 et déléguant des pouvoirs de dépenses aux fonctionnaires désignés;
5. Avis de motion – Règlement n°641-19 concernant la tarification du camp de jour
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. Demande d'aide financière – Réfection et immunisation du rang du Fleuve et de la montée Saint-Laurent

ATTENDU QUE l'inondation de 2017 a sérieusement détérioré deux tronçons de routes : la montée Saint-Laurent entre le fleuve et la route 138 et le rang du Fleuve lui-même;

ATTENDU QUE l'inondation de 2019 a été supérieure à celle de 2017 et a donc aggravé la détérioration de ces deux routes;

ATTENDU QUE les coûts de réfection et/ou de reconstruction de ces routes dépassent de loin les capacités financières de la Municipalité de Saint-Barthélemy;

ATTENDU QUE pour accéder aux résidences (plus de 120) et aux terres agricoles ainsi que d'avoir accès aux activités reliées au fleuve (commerces, nautisme, pêche, chasse, observation de la nature etc...);

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité des gens par un accès à leur demeure en cas d'urgence il est nécessaire de rehausser ces deux voies de circulation;

ATTENDU QUE pour diminuer les dommages aux maisons il est nécessaire de permettre des modifications aux normes d'immunisation.

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-085

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Coulombe, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le préambule fasse partie de la proposition;

QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy demande une aide financière aux gouvernements pour remettre en état et/ou reconstruire les deux tronçons de route suivants la Montée Saint-Laurent entre le fleuve et la route 138 et le rang du fleuve;

QUE les résidents actuels du rang du fleuve puissent immuniser leur demeure de manière à éviter le plus de dommages possibles dus aux inondations;

QUE le rang du Fleuve puisse être rehaussé afin de permettre un accès sécuritaire aux maisons en tout temps.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. Avis de motion – Règlement n°640-19 amendant le règlement n°637-19 ayant pour effet d'abroger le règlement n°490-09 et déléguant des pouvoirs de dépenses aux fonctionnaires désignés

2019-05-086

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Coulombe à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement n°640-19 amendant le règlement n°637-19 ayant pour effet d'abroger le règlement n°490-09 et déléguant des pouvoirs de dépenses aux fonctionnaires désignés.

Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

5. Avis de motion – Règlement n°641-19 établissant la tarification des inscriptions au camp de jour et les règles administratives de fonctionnement

2019-05-087

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia Rinfret à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement n°641-19 abrogeant le règlement 508-10 et ses amendements et établissant la tarification des inscriptions au camp de jour et les règles administratives de fonctionnement.

Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

6. Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour

Début : 20 h 04

Fin : 20 h 05

7. Levée de l'assemblée

2019-05-088

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 05

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.